



Cadre réservé ENSEIS :

Nom formateur référent filière :

Date validation attestation :

Signature du formateur :

ATTESTATION EMPLOYEUR

NOM :

PRENOM :

Formation(s) demandée(s) : **CAFDES (Lyon)** **DEESS (Lyon)** **DEIS (Firminy)**

CAFERUIS : Ancey **Bourg en Bresse** **Firminy** **Lyon**

ETABLISSEMENT EMPLOYEUR

Numéro SIRET :

Code NAF :

IDCC de la Convention collective :

Nom de l'établissement

Adresse

Localité.....

CP Ville

Nom/prénom du Directeur

TéléphoneMail

Nom/prénom du tuteur.....

Fonction du Tuteur.....Diplôme obtenu*

TéléphoneMail

CAFERUIS – CAFDES – DEESS : Suivant les différents arrêtés : le tuteur doit être un référent professionnel titulaire du diplôme envisagé ou, le cas échéant, un référent professionnel en fonction d'encadrement dans le champ de l'action sociale ou médico-sociale.

Nom / prénom / fonction / mail du gestionnaire en charge de la mise en place du contrat de travail (informations obligatoires) :

CONTRAT DE TRAVAIL

(à la date d'entrée en formation)

Contrat d'apprentissage du au

Contrat de professionnalisation du au

CDI depuis le

Autre / Précisez

Temps plein

Temps partiel %

TYPE DE FINANCEMENT ENVISAGE

Pour la formation Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Directeur d'Etablissement ou de Service d'Intervention Sociale, en contrat de professionnalisation ou CPF transition professionnelle :

Prise en charge du coût de la formation : 17 710 €* pour 3 années de formation.

Pour la formation Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale en contrat de professionnalisation ou CPF transition professionnelle :

Prise en charge du coût de la formation : 9 400 €* pour soit 1 ou 2 années de formation.

Pour la formation Dirigeant d'Entreprise de l'Economie Sociale et Solidaire en contrat de Professionnalisation ou CPF transition professionnelle :

Prise en charge du coût de la formation : 11 571 €* pour les 2 années de formation.

Pour la formation Diplôme d'Etat d'Ingénierie sociale en contrat de Professionnalisation ou CPF transition professionnelle :

Prise en charge du coût de la formation : 14 000 €* pour les 3 années de formation.

Précisez le nom de(s) l'organisme(s) financeur(s) :

En cours Accord*

**Tarif 2026, si vous avez obtenu un accord de financement, veuillez joindre le document notifiant cette prise en charge.*

FINANCEMENT DU CONTRAT D'APPRENTISSAGE

La SEPR est le CFA responsable et porteur de l'apprentissage. La SEPR confie le déploiement pédagogique des formations du domaine social à l'ENSEIS dans le cadre d'une relation partenariale.

Vous trouverez toutes les informations sur le processus d'établissement du contrat d'apprentissage sur la page de la SEPR : [Partenariat SEPR avec ENSEIS - SEPR Groupe](#)

En matière d'apprentissage, pour le secteur privé, l'OPCO (OPérateur de COmpétence) de la branche professionnelle de l'entreprise finance l'essentiel de la formation de l'apprenti.

Le niveau de financement de l'OPCO (ou niveau de prise en charge) est défini officiellement par décret, et est publié dans un référentiel consultable sur le site de « France compétences » (unique instance de gouvernance de la formation professionnelle et de l'apprentissage en France).

Pour le secteur public, le niveau de prise en charge dans le cadre de l'apprentissage est établi selon le barème en vigueur du CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale) pour les entreprises et les formations éligibles.

Toutefois, si la formation de l'apprenti ne peut entièrement être prise en charge par l'OPCO ou le CNFPT, l'entreprise doit financer la différence.

Cette différence constitue alors un reste à charge que le CFA facture à l'entreprise, avec son accord.

En l'absence d'accord, le CFA peut tout à fait refuser de viser le contrat d'apprentissage et donc de réaliser l'action de formation afférente.

Par ailleurs, il est important de noter qu'aucune prise en charge financière ne peut être exigée de l'apprenti et de son représentant légal. En effet, pour l'apprenti et pour son représentant légal, la formation est gratuite en application de l'article L6211-1 du Code du travail. Dans le cadre du contrat d'apprentissage, l'employeur de l'apprenti est donc la seule partie prenante assumant le reste à charge.

Dès réception de l'attestation employeur dûment complétée et validée par l'ENSEIS, vous recevrez un lien vers un formulaire de saisie en ligne pour demander l'établissement du contrat d'apprentissage, de la convention de formation par apprentissage et du mandat SEPA pour le règlement du reste à charge.

L'entrée en formation sera définitive dès réception de tous les documents signés par toutes les parties et validés par la SEPR. (Visa du CERFA)

Je soussigné(e)

Directeur de (Nom de l'établissement)

S'engage à recruter en contrat d'alternance pour la durée de la formation prévue :

Nom prénom¹ :

Né.e. le :

Résidant :

Formation préparée : **CAFDES** **CAFERUIS** **DEESS** **DEIS**

**sur un mi-temps minimum sur un poste correspondant à la formation² durant toute la durée de sa formation
obligatoirement dans le champ social ou médico-social.**

Date d'embauche :

J'atteste que les renseignements ci-dessus sont exacts.

Cachet et signature de l'Etablissement

Fait à....., le

L'entrée en formation sera définitive lorsque l'établissement employeur et l'ENSEIS auront signé la convention de formation dans le cadre du contrat de travail et pour le contrat d'apprentissage dès réception du CERFA signé par toutes les parties et visé par la SEPR.

¹ Nom et prénom du candidat

² Pour la formation DEIS : un stage de 175h est obligatoire durant la formation

DESCRIPTIF DU POSTE OCCUPE PENDANT LA FORMATION

A compléter obligatoirement

CAFDES

Candidat :

CAFERUIS

DEESS

DEIS

Fait à, le

Cachet et signature de l'Etablissement employeur